

EXTRAIT DU REGISTRE
DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 9 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept et le neuf mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ**

Présents : Mmes BERSANS, BRUN, CLASTRE, HOURS, LACAVE-PISTAA ; MM. BERNADAS, MARSAGUET, TIRET-CANDELE, MICHON DUPOUY, MEGE, PIAT, VALTON, SANCHEZ.

Mme Sandrine BERSANS a été nommée secrétaire.

1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 janvier 2017

Approuvé à l'unanimité des présents

2°) Attribution de compensation 2017

Mme le Maire indique à l'assemblée délibérante que, par délibération n°18 en date du 9 février 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées a approuvé le montant de l'attribution de compensation de l'année 2017 de chaque commune, faisant suite à la fusion au 1^{er} janvier 2017 des 3 communautés de Pau-Pyrénées, du Miey-de-Béarn et de Gaves et Coteaux.

Mme le Maire précise que le montant de l'attribution de compensation s'élève à **83 685,66 €** pour la **commune d'AUBERTIN**.

Le Conseil Municipal approuve le montant de **83 685,66 €** au titre d'attribution de compensation attribuée par la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

3°) Subvention à l'Association A'TOUT LOISIRS

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que l'Association A'TOUT LOISIRS coordonne les dépenses des 3 centres de loisirs situés à Artiguelouve, Denguin et Poey-de-Lescar et assure, entre autre, les charges suivantes :

- Coordination
- Maintenance du logiciel AIGA

- Formations internes
- Mise en place de sorties communes
- Inter centres
- Implications sur les projets de rénovation et construction des centres
- Gestion des transports (pour les sorties et les mercredis)
- Aide au développement du périscolaire
- Adhésion collective aux Francas

Les communes adhérentes versent une adhésion d'un montant de 50 € par an.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'association A'TOUT LOISIRS ne bénéficie plus de la subvention de la Communauté de Communes du Mieu-de-Béarn qui a rejoint la Communauté d'Agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées. Néanmoins les communes adhérentes se sont engagées à continuer de verser les subventions pour que l'association A'TOUT LOISIRS puisse continuer à fonctionner.

La commune d'Aubertin doit verser **150 €** pour frais d'adhésion pour 2015-2016 et 2017 ainsi qu'une subvention pour l'année 2017 de **4 457.72 €** pour frais de fonctionnement de l'association.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

4°) Création d'un service commun « voirie d'intérêt communal »

Mme le Maire rappelle les dispositions de la loi Notre qui ont conduit à la fusion au 1^{er} Janvier 2017 de l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées avec la Communauté de communes du Mieu de Béarn.

Le travail de concertation réalisé en amont de la fusion a mis en exergue une particularité historique : l'ensemble de la voirie était géré à l'échelon intercommunal depuis 1963.

Cette compétence a été rétrocédée aux Communes avec effet au 1^{er} Décembre 2016.

Un service est proposé par l'Agglomération-Pau-Béarn-Pyrénées, pour maintenir le niveau de prestations existant sur la voirie et accompagner les Communes pour la gestion ;

Cet outil de mutualisation sera basé sur le volontariat ; n'y adhèrent que les Communes qui le souhaitent, par le biais d'une convention bilatérale avec l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Ce service sera mis en place avant la fin du premier trimestre 2017.

A cet effet, Mme le Maire donne lecture de la convention proposée et demande au Conseil Municipal de l'approuver.

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention portant création d'un service commun « Voirie d'intérêt communal » entre la Commune d'Aubertin et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, annexée à la présente délibération et autorise Mme le Maire à signer la convention.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

5°) Divers

a) Elections Présidentielles :

Mme le Maire rappelle les dates :

- Dimanche 23 avril 2017 pour le 1^{er} tour
- Dimanche 7 mai 2017 pour le 2^{ème} tour

Le bureau des élections est constitué. Ouverture à 8h, fermeture à 18h.

b) **Manœuvre militaire sur Aubertin :**

Mme le Maire informe que, dans le cadre de la préparation opérationnelle continue, le 1^{er} régiment de chasseurs parachutistes de Pamiers (09) effectuera **du mardi 2 au jeudi 4 mai 2017**, un exercice d'entraînement sur la commune d'Aubertin

Le régiment s'engage à tout mettre en œuvre pour n'occasionner aucune gêne aux administrés, ni aucune dégradation

c) **Nouveau centre de loisirs à Artiguelouve :**

L'inauguration du nouveau centre de loisirs d'Artiguelouve aura lieu le samedi 18 mars 2017

d) **Maison pour Tous :**

L'auto laveuse de la Maison pour Tous est en panne et doit être remplacée. Coût du nouveau matériel : 2 402 € HT

e) **Comité des fêtes :**

Andréa URCUDOY et Thomas CAMBLONG sont les deux nouveaux présidents du comité des fêtes

f) **Ecole :**

La 3^{ème} classe est maintenue pour un an malgré la baisse des effectifs.

L'ordinateur de la garderie ne fonctionne plus. Coût du matériel de remplacement : coût 530 € HT

g) **L'Agglomération de Pau aux services des usagers :**

Voici le « numéro unique » pour contacter les services de l'Agglomération de PAU :

05 59 11 50 50

N'ayant plus à délibérer, la séance est levée à 22 h 40

Les délibérations du Conseil Municipal le cas échéant et le présent compte-rendu seront affichés en mairie.